

Communauté de Communes du Canton de La Chambre

La 4C

45 Route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64 – Fax : 04 79 59 40 79 – Mail : comcomcc@orange.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 24 FEVRIER 2016

Présents : Mesdames Céline BERTRAND, Monique CHEVALLIER, Jacqueline DUPENLOUP, Laurence DIERNAZ, Martine BIGNARDI, Françoise COMBET-BLANC, Michèle CLEMENT, France PERNET et Messieurs Gérald DURIEUX, Jean BAUDIN, Philippe BOST, Adrien GOYET, Claude PELLISSIER, Robert COHENDET, Roger COHENDET, Simon POUCHOULIN, Christophe JAL, Pierre-Yves BONNIVARD, Dominique LAZZARO, Roger ARNOUX, Alain JAMEN, Bernard CHENE, Philippe GIRARD, Claude BERARD, Gérard BORDON, Claude ANDRE, Christian ROCHETTE, Marcel LAMOTTE.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Louis PORTAZ	procuration à	Monsieur Adrien GOYET
Madame Virginie BORONAT	procuration à	Monsieur Marcel LAMOTTE
Madame Josiane SON	procuration à	Monsieur Christian ROCHETTE
Madame Sandrine DAUTIEE		

1^{ère} PARTIE : COLLEGE DE SAINT ETIENNE DE CUINES

Mesdames Marie-Claire BARBIER, Vice-Présidente chargée des Collèges, Yvana LORRAI, Directrice des Services des Collèges et Pascale CLEREC, Directrice des Bâtiments et Moyens Généraux du Conseil Départemental font une présentation au conseil Communautaire des études de mise aux normes de la restauration et d'implantation de salles de classe supplémentaires au Collège de Saint Etienne de Cuines (Voir document joint).

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer une Commission Collège qui sera chargée d'étudier avec le Conseil Départemental ces différentes hypothèses.

Les membres de cette Commission sont :

- CHEVALLIER Monique, Conseillère Départementale
- ARNOUX Roger
- BERARD Claude
- BOST Philippe
- DIERNAZ Laurence
- DUPENLOUP Jacqueline
- GOYET Adrien
- JAL Christophe
- LAZZARO Dominique
- PORTAZ Jean-Louis

2^{ème} PARTIE : CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION DE PRINCIPE SUITE AUX INFORMATIONS RELATIVES AU COLLEGE

Après avoir entendu la présentation des services du Département, faite par Mesdames Yvana LORRAI, Directrice du service des collèges, Marie Claire BARBIER, Vice-Présidente chargée des collèges, concernant le devenir de l'internat et du service de restauration du collège de St Etienne de Cuines, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet du Conseil Départemental visant à la suppression de l'internat et au transfert de la confection des repas sur le collège de St Jean de Maurienne.

Le Conseil Communautaire à 29 voix Pour et 1 Abstention :

- ⇒ **REFUSE** la fermeture de l'internat compte tenu du service rendu et du nombre d'élèves y étant internes.
- ⇒ **REFUSE** que le service de restauration du collège soit transféré et que la confection des repas soit centralisée à St Jean de Maurienne. En effet, sur le territoire de la 4C, en plus des repas du collège de St Etienne de Cuines, ce sont 200 repas par jour qui pourraient être confectionnés (chiffre en constante augmentation) et seraient nécessaires pour assurer la restauration scolaire.
De plus, à très courte échéance, 32 repas supplémentaires par jour seraient à confectionner pour la halte-garderie crèche et la micro crèche, conformément aux directives de la CNAF.
- ⇒ **DEMANDE** qu'avant toute décision définitive, un travail soit engagé avec une commission représentant les élus de la 4C sur les services du collège de St Etienne de Cuines, que sont l'internat et la restauration scolaire.

POSSIBILITE DE DELEGATION DE COMPETENCE AUX COMMUNES POUR LES ZONES D'ACTIVITES

Ci-dessous la réponse de Monsieur le Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne en date du 18 février 2016 :

« Par arrêté préfectoral du 30 mai 2013, le périmètre de la communauté de communes du canton de la Vallée du Glandon regroupant les communes de Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards et Sainte-Marie de Cuines, a été étendue aux 11 autres communes du canton de La Chambre.

S'agissant d'une extension de périmètre d'une communauté de communes, les dispositions de l'article L5214-16- IV- du C.G.C.T. disposant que l'intérêt communautaire est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral prononçant le transfert de compétences, ne sont pas applicables.

En effet, s'agissant d'une extension de périmètre de la CC de la vallée du Glandon, l'intérêt communautaire est déjà défini en matière d'actions de développement économique avec la zone agricole et touristique de Lachenal-Le-Bessay-Planchamp (Saint-Alban et Saint-Colomban) et la zone d'activité à vocation hôtelière classée "INAH" dans le document d'urbanisme (Sainte-Marie-de-Cuines).

Or, aucune délibération du conseil communautaire n'est venue modifier l'intérêt communautaire de cette compétence sus-mentionnée. La 4C a donc conservé la compétence pour la gestion des zones précitées.

Les autres zones d'activité et notamment celles des communes nouvellement intégrées n'entrent donc pas dans le champ de compétence de l'E.P.C.I. et leur entretien et gestion continue de relever de chacune des communes tant que l'EPCI n'a pas modifié l'intérêt communautaire préexistant.

S'agissant du transfert en pleine propriété d'un terrain d'une des zones relevant de l'intérêt communautaire, il semble pouvoir être admis que leur vente relève des pouvoirs de gestion conférés à l'E.P.C.I. en vertu de la mise à disposition. A ce titre, la communauté de commune de la 4C pourrait procéder à la vente de ces parcelles quand bien même elle n'en serait pas encore formellement devenue propriétaire. L'acte notarié pourrait donc directement être conclu entre l'acquéreur du ou des terrains et le représentant désigné de la 4C. »

COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU CIAS PAR MONSIEUR SIMON POUCHOULIN, VICE-PRESIDENT

Monsieur Simon POUCHOULIN, Vice-Président en charge du CIAS, présente au Conseil Communautaire le compte rendu d'activités 2014/2015 de celui-ci.

Le CIAS a remplacé le SI de l'EHPAD du Canton de La Chambre, au sein du Conseil d'Administration siège par moitié des élus et par moitié des personnes de la société civile, le budget 2015 présente un report d'un montant de 3 900 €.

L'EHPAD avec ses 79 résidents, emploie 53,30 personnes équivalent temps plein dont 48,90 sont financées autorisées, un cadre santé à temps plein a été créé depuis le 1^{er} juillet 2015 et un médecin coordonnateur vient quelques heures depuis le 1^{er} janvier 2016 puis assurera 14h par mois à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'EHPAD doit se mettre en conformité pour son régime indemnitaire suite aux modifications intervenues et a également un gros programme d'investissement, comme le changement des équipements, la sécurisation du circuit des médicaments, le marché de restauration, etc...

Monsieur Simon POUCHOULIN propose au Conseil Communautaire d'organiser une réunion entre les Maires pour discuter des régimes indemnitaires appliqués dans chaque Commune et de les mutualiser dans le cadre de la 4C.

Le point est fait sur le recrutement de l'agent technique pour l'EHPAD, en remplacement du titulaire qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le Président remercie Monsieur Simon POUCHOULIN de sa participation au niveau du CIAS et de l'EHPAD.

ELECTION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA CLECT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite aux démissions de Monsieur Dominique DEVOS (Notre Dame du Cruet) et de Monsieur Gilles GIRAUD (Les Chavannes en Maurienne), il convient de désigner deux nouveaux membres pour représenter ces Communes.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

⇒ **DESIGNE** comme membre de la CLECT :

- Monsieur Joël CECILLE pour la Commune des Chavannes en Maurienne
- Madame Laure PION pour la Commune de Notre Dame du Cruet

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Monsieur Claude ANDRE, Maire de la Commune de Saint Martin sur La Chambre, interroge le Conseil Communautaire sur la fibre optique, sur l'installation de caméras vers la salle des fêtes de sa Commune et sur la formation des employés communaux, il est proposé aux Maires de faire parvenir les courriers ou les mails de formation à la 4C qui les fera parvenir à toutes les Communes.

⇒ Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD, Vice-Président en charge du Développement Economique et de l'Agriculture, informe le Conseil Communautaire de la création, en décembre 2015, d'une Association qui se nomme « Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales ».

⇒ Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la réunion en Sous-Préfecture au sujet de la CDCI avec les Présidents des Communautés de Communes, le Président du SPM, le Directeur de la Fonction Publique Territoriale de la Préfecture.

Il fait part au Conseil de la réalisation d'un projet d'amendement à quatre Communautés de Communes (Maurienne Galibier, Terra Madonna, de l'Arvan et la 4C) qu'il présentera et défendra auprès de la CDCI lors de la réunion du 21 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Président,
Christian ROCHETTE


Communauté de Communes
du Canton de la Chambre
45 route de la Combe
73130 St Etienne de Cuines

Tél. : 04.79.59.26.64 - Fax : 04.79.59.40.79